



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2015

Étaient présents : CORRECHER M., CALMETTES J., RICARD J., DELMAS M., CUSIN A., TOURREL P., SIRVAIN B., MOURLHON S., BEUFILS C., CAMBON Y., SEMILLE M., CAMASSES J.F., GIRAUD S., ROBICHON B., DEUS-MACAGNO D., PEIGNELIN F., SCHNEITER A.M., PIZZOLITTO L., BEAUTES-VOIROL C., TELLIER M., MARCIPONT D., VERGNES M.T.

Absents avec pouvoirs : AURADE P. (pouvoir à BEAUTES-VOIROL C.), PELLET J. (pouvoir à ROBICHON B.), CAMBON J. (pouvoir à TELLIER M.), ZORBA M. (pouvoir à CALMETTES J.), CONTE D. (pouvoir à DELMAS M.), GABEL D., (pouvoir à PEIGNELIN F.), GOURSOLLE A. (pouvoir à CAMBON Y.),

Secrétaire de séance : SIRVAIN B.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2015

Vote : adopté à l'unanimité

2 – Court de Tennis – demande de subventions DETR – Rapporteur M. TOURREL

L'assemblée est informée que la commune a pour projet la création de deux courts extérieurs de tennis en remplacement des deux courts existants.

Le projet consiste en des travaux et ouvrages de surface de court de tennis en résine type GreenSet Grand Prix ou équivalent nécessaires pour la réfection des deux courts de tennis existants au stade Jean Fleury à Nègrepelisse. Cette solution prévue améliorera ainsi le confort des utilisateurs et aura une durée de vie plus longue que l'existant en béton poreux.

Le montant estimé des travaux s'élève à 80 000 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant H.T.	%
Conseil Départemental	12 000 €	15,00 %
DETR 2015	28 000 €	35,00 %
Autofinancement	40 000 €	50,00 %
TOTAL	80 000 €	100 %

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'**ARRÊTER** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- de **SOLLICITER** une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2015,
- de **DEMANDER** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention.

Vote : adopté à l'unanimité

3 – Chaufferie Bois – Augmentation des tarifs – Rapporteur M. RICARD

L'assemblée communale est informée que la révision des prix de la fourniture en énergie calorifique est effectuée une fois par an.

Cette augmentation des tarifs de vente de l'énergie ne pourra être supérieure à l'augmentation moyenne des prix à la consommation de l'électricité, du gaz liquéfié et du fioul domestique (Source INSEE) depuis la dernière révision des tarifs du 02 octobre 2012.

Le prix de vente du Méga Watt Heure (MWH) d'énergie calorifique fourni par le réseau est actuellement fixé à 58 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le nouveau tarif à 59.62 € du Méga Watt Heure soit 2.8 % d'augmentation.

Il est demandé au Conseil Municipal

- **de DÉCIDER** de fixer le prix de vente du Méga Watt Heure à 59.62 € HT.

M. TELLIER

J'ai une remarque. N'avez-vous pas peur que cette augmentation puisse générer une augmentation de budget pour des collectivités comme l' EHPAD, comme l'Hôpital qui ont des budgets propres et à moyen terme augmenter le prix de journée qui sont pourtant excellents chez nous. Il me semble que la chaufferie bois avait pour objectif de s'autofinancer et que cet autofinancement est réel et je ne vois pas l'objectif de cette augmentation.

M. RICARD

Il faut que l'on achète quand même la matière première et celle-ci a augmenté.

M. TELLIER

Voilà peut-être le défaut de la délibération : c'est que les éléments argumentant l'augmentation ne sont pas donnés.

M. RICARD

On pourra vous donner ces éléments

M. TELLIER

On peut... c'est au moment de la délibération qu'il faut les donner. Après c'est trop tard.

M. RICARD

Il y a l'augmentation du prix du bois, il ya quand même des charges qui nous ont été imposées sur la plate forme qui n'existaient pas jusqu'à ce jour. En l'occurrence l'amortissement de la plateforme, la manutention des plaquettes qui ne nous était pas facturée jusqu'à l'année dernière donc forcément tout cela entraine une augmentation de la matière première.

MME BEAUTES-VOIROL

Dans le rapport de présentation, il s'agissait d'un débat sur cette augmentation. Or tout est déjà décidé au préalable.

M. RICARD

Il faut savoir que c'est initiative ne vient pas de nous de calculer l'augmentation de 2,8 %. Tout le monde a le rapport de Monsieur FERRY de Quercy Energie que vous connaissez bien qui en a fait l'étude. Il faut savoir que nous avons eu une augmentation précédente autour de 3 % en 2012. La aussi, on aurait pu ne pas la faire en 2012.

Mme MARCIPONT

Il est bien précisé qu'elle PEUT, en fonction des lois être augmenté à 2,8 donc c'est un choix politique de votre part de l'augmenter à ce taux là, le taux maximum. Sachant d'après l'étude, on constate que l'électricité augmente, vous voulez aussi augmenter la chaleur bois ce qui fait que les foyers qui ont ces deux sources d'énergie vont voir une forte augmentation.

M. RICARD

Il faut savoir qu'un logement type T5 chauffage et eau chaude fournis, le coût revient à un peu plus de 800 € par an. Et si vous arrivez à fournir un T5 en eau chaude et chauffage pour 800 € par an, moi je n'y arrive pas. Car par exemple, chez moi, c'est moins qu' un T5 et je suis déjà à 1 500 € de fioul et je ne compte pas l'eau chaude.

M. TELLIER

Ce n'est pas parce que le constat est excellent qu'il faut l'aggraver en augmentant les tarifs, au contraire gardons l'excellence et gardons notre caractère d'excellence.

M. RICARD

L'excellence c'est de faire fonctionner notre chaufferie.

M. TELLIER

C'est ce que je viens de dire c'est que les arguments que vous nous donnez ne sont pas dans la délibération voilà pourquoi nous nous interrogeons. Il faut argumenter dans le bons sens me semble-t-il.

Mme BEAUTES VOIROL

Dernière question : est-ce que vous avez calculé l'augmentation qui pourrait être impactée aux résidents de l'EHPAD par exemple.

M. RICARD

Cela va donner une augmentation de 1,62 € pour mille kilowatts/heure ce qui fait 0,001 centime.

VOTE : adopté à la majorité

Contre : 6 (MARCIPONT D., VERGNES M.T., BEAUTES-VOIROL C., TELLIER M., AURADE P., CAMBON J.)

4 – Motion 1 relative à la baisse des dotations et aux conséquences de la loi NOTRe - Rapporteur M. LE MAIRE

Je tiens à vous signaler que l'association des maires de Tarn-et-Garonne organise une manifestation le 19 - départ prévu devant le Conseil Départemental à Montauban de 10 h à 12 h – Nous n'avons pas encore reçu le courrier.

MOTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DU TARN-ET-GARONNE RELATIVE A LA BAISSSE DES DOTATIONS ET AUX CONSÉQUENCES DE LA LOI NOTRe

Les communes et les intercommunalités de notre département comme celles de tous les départements, se trouvent confrontées à des difficultés d'une gravité exceptionnelle.

Au plan d'économie décliné sur les années 2015-2017, s'ajoutent des charges liées au désengagement de l'Etat pour un certain nombre de services comme les TAP, les passeports, l'instruction du droit des sols, et autres...par ailleurs, les fermetures de services publics (perceptions, postes, services médicaux, maternités...) continuent de sévir privant nos territoires des conditions essentielles à leur développement.

Depuis des années, nos responsables nationaux, quel que soit leur bord politique, ne cessent de répéter : que les communes de France sont des maillons essentiels de notre démocratie ; que ce sont les communes et les intercommunalités avec la diversité de leurs interventions qui sont au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société ; que ce sont nos collectivités qui facilitent la vie quotidienne des habitants et qui assurent le bien vivre ensemble ; que ce sont nos collectivités qui accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire et que ce sont elles qui jouent un rôle majeur dans l'investissement public notamment dans le BTP, soutenant ainsi la croissance et l'emploi, mais aussi la vie sociale, économique, culturelle et sportive.

Les maires et présidents de communautés du Tarn-et-Garonne en ont assez du double discours qui consiste à défendre la commune devant les élus locaux et à prendre des décisions sur le plan national qui contribuent à les faire disparaître.

La diminution drastique des ressources locales, associée aux fermetures de services, pénalise nos concitoyens. Ce phénomène est perçu de façon dramatique dans les communes rurales. En outre, notre association estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. Nous tenons à redire que les élus locaux sont des femmes et des hommes engagés, guidés par leur envie et leur passion pour leur commune ou leur intercommunalité ;

Pour toutes ces raisons notre association demande :

- la révision du programme triennal de baisse des dotations tant dans son volume que dans son calendrier, sachant que le bloc communal ne porte que 4% de la dette publique nationale,
- l'arrêt immédiat du transfert de charges,
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée,
- la mise en place d'un véritable fonds triennal d'équipement pour soutenir l'investissement du bloc communal,
- la liberté pour les communes de garder ou non, la maîtrise de la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- une plus grande souplesse dans l'organisation de la réforme territoriale afin de prendre en compte les spécificités géographiques et humaines de nos territoires, ainsi que le volontariat.

L'Association départementale des Maires et Présidents de Communautés de Tarn-et-Garonne s'associe à l'action initiée par l'Association des Maires de France. Elle alerte, solennellement les pouvoirs publics et la population sur les conséquences des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises.

Il est proposé au Conseil Municipal

De S'ASSOCIER à la motion N° 1 relative à la baisse des dotations et conséquences de la loi NOTRe, proposée par l'Association des Maires et des Présidents de Communautés du Tarn-et-Garonne.

Vote : adopté à l'unanimité

MOTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DU TARN-ET-GARONNE RELATIVE AU RESPECT DE LA VOLONTÉ DÉMOCRATIQUE DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE

Les communes et les intercommunalités de notre département comme celles de tous les départements :

- posant en principe que des collectivités qui se sont constituées et organisées sur la base du volontariat démocratique (vote des conseils municipaux et des conseils communautaires) ne peuvent être déstructurées et réorganisées contre leur volonté démocratique.
- posant en principe que l'instauration des seuils dans la reconstitution des intercommunalités ne répond à aucun motif ou besoin concret, notamment en zone rurale

demandent que le texte légal soit réexaminé en tenant compte de ces deux exigences de principe.

Il est proposé au Conseil Municipal

De S'ASSOCIER à la motion N° 2 relative au respect de la volonté démocratique dans l'organisation territoriale, proposée par l'Association des Maires et des Présidents de Communautés du Tarn-et-Garonne

Vote : adopté à l'unanimité

Mme MARCIPONT

Juste une remarque, l'association des maires est une association de maires donc on ne s'oppose pas à ces motions mais on ne sait pas les débats et ce qu'il y a eu dans cette association. Je vous remercie de nous informer de ce qui se passe mais quelque part la plupart des personnes présentes ici ne sait pas exactement ce qu'il s'y passe.

M. LE MAIRE

Faisant parti de cette association je peux vous donner quelques explications. Elle se compose de maires de toutes tendances politiques et on travaille tous ensemble pour défendre les maires dans leur globalité, dans les 36 000 communes.

6 – Subvention association Nègr'Artist – festival « Les Voix au Château » - Rapporteur Mme DELMAS

L'association Nègr'Artist a bénéficié en 2015 d'une subvention de fonctionnement de 4 000 €. Lors du Conseil Municipal du 2 juin 2015 a été évoquée la possibilité d'un versement de subvention exceptionnelle en fonction du bilan financier du festival « Les Voix au Château ».

Il s'avère que celui-ci est déficitaire.

Aussi l'association Nègr'Artist sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € pour 2015 afin d'équilibrer son budget.

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'ACCORDER à l'association Nègr'Artist une subvention exceptionnelle 2015 d'un montant de 6 000 €
- de DIRE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

Mme BEAUTES VOIROL

Nous sommes quand même surpris de ce que nous apprenons là et nous aurions souhaité avoir un budget détaillé pour savoir exactement où est ce déficit car nous pensions justement que cela n'avait pas coûté trop d'argent.

Mme DELMAS

J'ai les éléments ici, aucun problème.

Déjà la soirée Manu di Bango s'est équilibrée à 100 € près ce n'est pas là qu'il y a eu un problème.

Là où le bât blesse c'est que les subventions attendues ne sont pas arrivées. A savoir, il était prévu des subventions de 19 800 €, en réalité l'association n'a reçu que 5 400 € : 4 000 € de la mairie, 1 000 € de Madame la Député et 400 € du Conseil Régional. Le conseil général et la communauté de communes qui devaient verser une subvention conséquente n'ont pas pu intervenir d'où déjà un manque à gagner de 4 400 €.

La soirée qui n'a pas été réussie, c'est la soirée avec Carmen. L'orchestre et les artistes ont été relativement chers et malheureusement les entrées n'ont pas été à la hauteur, d'où le déficit.

Mme BEAUTES VOIROL

Et est-ce que cela va servir pour l'année prochaine à

Mme DELMAS

Très certainement, je pense que les organisateurs vont réfléchir et il n'est pas certains qu'ils interviennent de cette manière. Ils ont compris qu'ils ont pris des intervenants beaucoup beaucoup trop chers.

Cela n'a pas été le cas de la quatrième soirée qui a été un vrai succès.

Première soirée déficitaire de 4 000 €.

La soirée salsa s'est a peu près tenue mais cela n'a pas porté sur des grosses sommes mais la soirée Carmen cela a été un fiasco financier.

Mme BEAUTES VOIROL

Heureusement qu'une soirée a tenu ses promesses.

Mme DELMAS

Je ne suis pas sûre que Monsieur le Maire aurait accepté que nous allions plus loin que 6 000 €.

M. LE MAIRE

Je leur ai dit que cela ne devait pas se reproduire et que je ne concevais pas de monter un festival un peu à la sauvette. Je pense que cela leur a servi de leçon. Ils n'organiseront peut-être pas l'année prochaine une manifestation mais de toute façon s'ils ne recommencent pas, on organisera un peu de jazz qui a très très bien marché cette année. Ils avaient une totale autonomie : buvette, entrées, invitations, etc... C'est vrai que je suis un peu déçu du résultat ce qu'il faut savoir c'est que toutes les communes comme Montauban, Castelsarrasin, etc... qui organisent des festivals pour favoriser la commune et là c'était pour valoriser la commune et le château, mettent la main à la poche et que ce genre de manifestation génère des recettes dans les commerces, etc...

Mme MARCIPONT

Je n'ai pas bien compris : vous dites « nous organiserons un festival de jazz » c'est la mairie ou c'est l'association ?

M. LE MAIRE

Non ce ne sera pas Nèg'Artist. Ce sera fait différemment, on verra avec qui ce sera organisé.

Mme MARCIPONT

Mais qui va organiser ce festival de jazz ?

M. LE MAIRE

Non pas un festival mais j'ai la possibilité de faire 2 soirées jazz, comme cela c'est déjà produit, avec une association.

M. TELLIER

Je suis à 200 % avec cette association. Je ne comprends pas ce déficit. Je suis d'accord avec vous, il ne faut pas aller plus loin. Ce que je ne comprends pas c'est que Mme DELMAS précise que l'association devait toucher des subventions, alors est-ce qu'on les leur avait promis ? Est-ce qu'elles vont arriver ? Est-ce qu'il y a eu des délibérations contraires. Ce qui me dérange, c'est qu'elle devait toucher une subvention de la communauté de communes et Monsieur le Maire vous êtes bien placé pour savoir si vous alliez donner des subventions ou pas. Là, cela me dérange car qui c'est qui finance derrière c'est la mairie et il semble qu'une collectivité n'a pas le droit de financer un déficit donc partant de là, il y a une délibération presque illégale.

Mme DELMAS

La mairie n'intervient que sur une petite partie du déficit et les montants alloués cette année se rapprochent étrangement des montants alloués l'année dernière. C'était très très proche.

M. LE MAIRE

Non le déficit c'est à eux de l'assumer. Et il est considérable, pour Carmen ils ont payé 17 109 € alors que Manu Di Bango c'est un budget de 5 000 €

M. TELLIER

Financé par la commune.

M. LE MAIRE

Non, non le budget de la soirée est équilibré par les entrées. L'association a un déficit de près de 19 000 €

Mme BEAUTES VOIROL

Je crois que ce qui est vraiment regrettable c'est de ne pas avoir anticipé. Je sais qu'il y avait eu une information venant de l'Etat qui demandait aux communes en cette période de crise de bien vouloir réduire les financements en termes de feux d'artifice, concerts, bals, etc....

Et bizarrement à Nègrepelisse, certainement dans une volonté de faire mieux, d'animer, etc... Je ne sais pas si c'est un projet, un objectif, qu'il faut soutenir dans ces moments là. Je crois qu'au mois de juin il aurait été souhaitable de dire à cette association « attention » et peut-être on est dans une période où il ne faut pas organiser ce genre de chose.

M. LE MAIRE

Nous avons réduit au niveau des manifestations, il n'y a eu qu'un seul feu d'artifice financé par la commune.

Mme BEAUTES VOIROL

Un très très beau feu d'artifice ! Magnifique, extraordinaire, très long. Quand on connaît le prix d'un feu d'artifice c'est vrai que l'on s'est posé des questions par rapport à la crise à Nègrepelisse.

M. LE MAIRE

Je donne la parole à Mme MOURLHON qui s'est occupée de ce dossier.

Mme MOURLHON

Nous avons réduit les feux d'artifice cette année puisque nous avons supprimé celui de la fête votive. Par contre, il y a eu un incident technique au feu du 14 juillet et celui-ci n'a pas pu être terminé et s'est arrêté au bout de 7 minutes et n'a pas pu reprendre pour des raisons techniques.

Donc en dédommagement la société nous a offert le magnifique feu d'artifice qui a eu lieu pour le comice agricole.

Mme BEAUTE VOIROL ou Mme MARCIPONT

J'allais dire, heureusement, qu'ils nous ont dédommagés.

VOTE : adopté à la majorité

Contre : 6 (MARCIPONT D., VERGNES M.T., BEAUTES-VOIROL C., TELLIER M., AURADE P., CAMBON J.)

7 – Personnel territorial – recrutement d'un agent non titulaire – centre d'art et de design « La cuisine » - Rapporteur M. CALMETTES

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal, afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au Centre d'Art et de Design « La cuisine », il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Il est proposé d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/10/2015 au 31/03/2016	1	Adjoint du Patrimoine 1 ^{ère} classe	Médiation artistique	35 heures

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 10ème échelon du grade.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'ACCEPTER** les propositions ci-dessus,
- **de CHARGER** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants.

M. CALMETTES

Il s'agit de la médiatrice et cuisinière qui s'occupe des fourneaux. Elle ne souhaitait pas continuer mais a accepté un contrat pour seulement six mois qui permettra à la commune de tenter de recruter une personne de même qualité. Nous espérons trouver une personne qui aura les mêmes qualités par rapport à l'animation artistique mais aussi par rapport à la cuisine. Elle souhaite un autre parcours professionnel est c'est légitime au regard de ce que nous pouvons lui proposer comme rémunération en particulier.

Mme BEAUTES VOIROL
On regrette vraiment son départ.

M. CALMETTES

Mais nous aussi, et avec Michelle DELMAS qui s'occupe avec moi du centre d'art, nous sommes assez inquiet de trouver quelqu'un qui ait cette double compétence. Mais il semble qu'il y ait des personnes qui ont aussi cette double compétence et que nos inquiétudes vont s'estomper. On va se mettre à la recherche de cette personne et notamment avec la nouvelle personne qui assurera la direction du centre d'art très prochainement.

Mme VERGNES

Je suis inquiète car vous conservez cette personne 6 mois de plus mais vous fermez 75 heures de personnel à la cuisine dans les contrats uniques d'insertions, tableau du rapport de présentation, et vous les remplacez par 30 heures. Je ne sais pas comment cela va fonctionner.

M. CALMETTES

Il y a en effet des contrats de médiatrices qui arrivent à terme. Personne n'ignore ici que l'ancienne Directrice, à sa demande, a quitté ses fonctions et que nous sommes actuellement sur le recrutement de la nouvelle personne qui assurera cette direction. Nous avons pris l'option de ne pas imposer à la nouvelle direction de nouveaux recrutements. Nous avons décidé de lui laisser cette maîtrise pour le futur. Donc, nous sommes actuellement dans une période creuse en nombre d'heures de présence des médiatrices parce que nous avons plusieurs contrats qui se terminent et nous avons volontairement décidé de ne pas les renouveler maintenant afin de laisser le choix au nouveau directeur ou la nouvelle directrice, de composer son équipe, tant sur le nombre qu'en qualité tel qu'il le déterminera lui-même. Les recrutements seront effectués par rapport au projet qui sera proposé au jury de recrutement pour le futur du Centre d'Art. Nous ne souhaitons pas lui imposer par avance un nombre de personnes, d'heures et surtout une définition des postes qui lui reviendra automatiquement.

Mme VERGNES

C'est quand même impressionnant : du simple au double.

M. CALMETTES

Mais ce sera sur une période très courte. Le nouveau directeur ou la nouvelle directrice devra être désigné entre le 20 et 25 octobre prochain. Cette fragilité en matière de personnel sera de courte durée.

Mme MARCIPONT

On peut savoir combien de personnes ont postulé pour ce poste de direction.

M. CALMETTES

Pour ne rien vous cacher nous sommes actuellement en l'état de 18 candidatures pour diriger le Centre d'Art. Le jury va examiner toutes les candidatures pour en sortir une short liste et un exercice sur un projet pour le Centre d'Art sera demandé aux personnes de cette liste. Après il y aura un entretien oral classique, sur ce projet par le jury de recrutement composé des 4 financeurs : l'Etat, la Région, le Département et la Commune et une personnalité experte en la matière choisi en raison de ses compétences et qui vient de la région parisienne.

Mme BEAUTE VOIROL

Stéphanie SAGOT ne fait pas partie de ce jury ?

M. CALMETTES

Stéphanie SAGOT ne fait pas partie de ce jury puisque dans la nouvelle architecture du Centre d'Art, elle perd sa qualité de directrice artistique. Cependant elle va continuer à avoir une production en parallèle avec la nouvelle direction. Mais ce que nous avons voulu dans cette nouvelle architecture, c'est que ces deux personnalités ne soient pas sur une rivalité de compétence, ce qui a peut-être été un des facteurs de la difficulté que l'on a connu ces derniers temps.

Mme BEAUTES VOIROL

Le peut-être est souhaitable, je ne crois pas.

M. CALMETTES

Je ne suis pas trop mal informé, Madame, et malheureusement puisque l'affaire est plus triste que sympathique. J'étais au premier rang des explications et des réactions des personnes impliquées.

Mme BEAUTES VOIROL

Je pense que Stéphanie SAGOT a fait du très bon travail et Valentine aussi et je pense aussi que ce sont des personnes....

M. CALMETTES

Que l'on se comprenne bien par rapport à cet épisode, il n'y a jamais eu de notre part, de préjugés contre l'une ou contre l'autre. Nous avons seulement été le réceptacle d'un différent que nous ignorions et que l'on nous a dit exister. A partir de cela, il n'y avait aucune mauvaise intention à l'encontre de l'une ou de l'autre. Simplement, l'une a pris la décision de quitter ses fonctions et c'est tout à fait son droit, l'autre devenait un petit peu un dégât collatéral. On a donc réfléchi sur une activité autonome pour Madame SAGOT qui reprend le projet des Tiroirs de la Cuisine avec une production tous les deux ans mais le directeur ou la directrice qui va être recruté aura l'entière responsabilité de l'animation du château dans son versant gestionnaire et la programmation artistique.

M. MARCIPONT

Stéphanie SAGOT a été là depuis le début et en tant que directrice artistique, on a eu Claire, puis Valentine...

M. CALMETTES

Non, pas en tant que directrice artistique, Madame.

M. MARCIPONT

Claire et Valentine étaient quoi alors ?

Mme DELMAS

Directrices culturelles.

Mme MARCIPONT

Je me suis trompée dans les termes mais je veux dire qu'il y a eu déjà 2 personnes qui se sont succédées. Pourquoi la troisième ne peut pas succéder à Valentine et garder le même format.

M. CALMETTES

C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous sommes en train de recruter quelqu'un pour la gestion et l'animation de ce Centre d'Art, qui aura des compétences dans la thématique du centre d'art à savoir l'art contemporain et le design, dans la thématique de la cuisine. Cette personne ne peut avoir que la pleine gouvernance correspondant à ces fonctions. Donc à partir de ce moment là, s'inscrit une possible difficulté relationnelle avec une directrice artistique. Vous recrutez quelqu'un de compétent en matière artistique et en même temps on lui dit : on vous met une directrice artistique. Si vous voulez savoir, la Direction Régionale des Affaires Culturelle ne voulait pas revoir cette bicéphalité en matière de direction. Il fallait prendre une décision radicale, rapidement, et c'est grâce à nous que Stéphanie reste car si nous avions cédé à la pression de la DRAC, il n'était plus question de Stéphanie SAGOT. Elle aurait été victime de ce que j'appelle un dégât collatéral, mais c'était une situation injuste pour elle par rapport à la Cuisine et par rapport à la situation que nous venons de traverser.

Mme MARCIPONT

J'ai une autre question. Lors d'un précédent conseil municipal, je vous avais fait part de mon vœu de faire partie du jury et vous deviez consulter et voir si éventuellement dans la partie commune....

M. CALMETTES

C'est très clair, une seule personne de chacune des collectivités qui portent le financement du projet. Donc, une personne représentant l'Etat, une personne représentant la Région, une personne représentant le Département, une personne représentant la Commune ; point.

Mme MARCIPONT

Et c'est qui la Commune ?

M. CALMETTES

Très probablement ce sera votre serviteur.

M. TELLIER

On vous titille un peu sur les questions, mais nous sommes rassurés du maintien du projet et de la promesse non tenue de la majorité municipale, et nous sommes en accord pour tout ce que vous proposez sur ce centre d'Art de la Cuisine.

Vote : adopté à l'unanimité

8 – Admission en non valeur – GRAPHIC 2 000 - Rapporteur Mme SIRVAIN

Il est donné lecture du courrier de Monsieur le Trésorier, relatif au jugement arrêtant un plan de cession en date du 31/03/2015 concernant la procédure de liquidation judiciaire de la société GRAPHIC 2000.

La commune de Nègrepelisse a émis en date du 03/06/2013 un mandat d'un montant de 3 074.92 €, en dépenses de fonctionnement, pour régler la facture 132153 adressée par la société GRAPHIC 2000.

En date du 10/06/2013, la commune a de nouveau émis un mandat d'un montant de 3 074.92 € en dépenses de fonctionnement pour régler la même facture.

En date du 10/12/2014, la commune a émis à l'encontre de la société GRAPHIC 2000 un titre de recette d'un montant de 3 074.92 € pour régulariser le double paiement.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce de Montauban a prononcé en date du 31/03/2015 un jugement arrêtant le plan de cession à l'encontre de la société GRAPHIC 2000

Le jugement publié au BODACCC A le 22/04/2015 avec date d'effet le 31/03/2015 a été transmis au Service des Impôts des Particuliers de Montauban.

Cette créance n'a pas pu être déclarée auprès de Maître ENJALBERT Jean-Claude agissant en qualité de liquidateur, en raison des circonstances indiquées ci-dessus.

En conséquence, Le comptable du Trésor demande à être déchargé de toute responsabilité résultant de l'expiration du délai de présentation des créances auprès du Mandataire judiciaire et propose l'admission en non-valeur compte tenu de l'enjeu du dossier et des perspectives nulles de recouvrement.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- DE DIRE QUE la somme de 3 074.92 € est admise en non valeur, et fera l'objet d'une inscription au compte 654.

Vote : adopté à l'unanimité

9 – Admission en non valeur – Restaurant scolaire – Rapporteur Mme SIRVAIN

Il sera donné lecture du courrier de Monsieur le Trésorier, relatif aux titres restant impayés en 2013 et 2014 pour un montant total de 310. 17 € pour des repas pris au restaurant scolaire et pour lesquels aucun recours n'est possible.

Il y a 16 familles concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- DE DIRE QUE les sommes sus nommées sont admises en non valeur, et feront l'objet d'une inscription au compte 654.

Vote : adopté à l'unanimité

10 – Décisions modificatives – Rapporteur Mme SIRVAIN

Une lecture des décisions modificatives est donnée lors de la séance du Conseil Municipal. Il s'agit uniquement d'écriture comptable sur le budget annexe CREDIT BAIL JCB.

11 – Marchés supérieurs à 4 000 € - Rapporteur Mme SIRVAIN

à partir de 296 à 505

SECTION DE FONCTIONNEMENT Période du 22/05/2015 au 31/08/2015

FOURNISSEUR	OBJET	NATURE ENGAGEMENT	MONTANT H.T.
AGA PRO	Fourniture épicerie et poissonnerie denrées alimentaires restaurant municipal mois de mars	Mandat 1501	8 169.31 €
TIGNOL BETON	Fournitures pour bâtiment annexe piscine	Mandat 1763	5 935.60 €
AGA PRO	Fourniture épicerie et poissonnerie denrées alimentaires restaurant municipal mois d'avril	Mandat 1830	5 933.10 €
TIGNOL BETON	Fournitures pour bâtiment annexe piscine	Mandat 1837	6 692.89 €

COMPTOIR ELECTRIQUE	Fournitures Électriques pour École primaire	Mandat 2013	4 508.95 €
AGA PRO	Fourniture épicerie et poissonnerie denrées alimentaires restaurant municipal mois de mai	Mandat 2192	6 852.62 €
LIANTS ROUTIERS	fourniture ECR 65 voirie	Mandat 2441	5 432.67 €
OCEDIS	Fourniture produits entretien piscine	Mandat 2460	4 472.02 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Versement fond d'amorçage solde 2015	Mandat 2548	27 120.00 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Versement fond d'amorçage École Ste Thérèse	Mandat 2549	11 040.00 €
AGA PRO	Fourniture épicerie et poissonnerie denrées alimentaires restaurant municipal mois de juin	Mandat 2636	9 591.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT Période du 22/05/2015 au 31/08/2015

FOURNISSEUR	OBJET	NATURE ENGAGEMENT	MONTANT H.T.
FIGUIE ET FILS	Achat tracto pelle	Mandat 1398	33 333.33 €
PIZZOLITTO EURL	Fourniture décompacteur	Mandat 1406	18 620.00 €
SUD ENVIRONNEMENT	Fourniture plancher	Mandat 1407	18 178.00 €
SIREJOLS	Extension de la fosse a la décharge	Mandat 1408	8 300.00 €
SOBECA	Enfouissement FT rue des mimosas	Mandat 1409	21 649.39 €
ULMA EVENEMENT	Équipement scénique	Mandat 1652	69 811.04 €
SDE	Renforcement BT marchats	Mandat 1709	22 484.52 €
PIZZOLITTO EURL	Fourniture tracteur KUBOTA diesel	Mandat 1716	14 990.00 €
SUD ENVIRONNEMENT	Fourniture clôture Trégor	Mandat 1719	4 260.00 €
PASSEDAT TNTC	Réseau pompage aveyron terrain de la sorbonne	Mandat 2143	8 825.00 €
PIZZOLITTO EURL	Fourniture sableuse et tondeuse arrière	Mandat 2658	5 000.00 €
DESCOULS	Faux plafonds école primaire	Mandat 2662	15 927.94 €
SOVERDI	Réseau pompage Aveyron à la Sorbonne	Mandat 2663	5 689.91 €
INDDIGO	Maîtrise d'œuvre chauffage piscine	Mandat 2664	6 200.00 €

EUROVIA	Pluvial rue des maraîchers	Mandat 2792	54 392.90 €
MANUJTAN T COLLECTIVITE	achat mobilier École Primaire	Mandat 2793	4 272.06 €
HEXAGONE	Fourniture robot pour piscine	Mandat 2798	5 766.76 €
JOACHIM ET CER	Revêtement sols souples École Primaire	Mandat 2799	15 600.46 €
ATE	Travaux d'étanchéité sur bâtiment annexe piscine	Mandat 2921	10 694.74 €

Mme BEAUTES VOIROL

Quelles informations au sujet du tracteur KUBOTA. Est- ce un neuf ou de démonstration.

M. TOURREL

Ce tracteur est neuf et est pour l'entretien des stades, il fait 50 chevaux pour mettre du sable sur le stade Jean Fleury qui est un terrain très argileux et qui nécessite un apport de sable. Les autres équipements de la commune sont trop lourds. Il faut que le matériel ait un certain poids et une certaine puissance pour traiter les terrains, il permet aussi d'aérer le terrain avec un scarificateur et il est prévu d'y mettre une machine à engazonner. Ce tracteur est destiné à 90 % pour l'entretien des stades.

M. TELLIER

Et l'autre tracteur acheté, s'il est trop lourd. La précipitation du précédent achat....

M. TOURREL

Non, je parlais des gros tracteurs qui sont au service de l'épaveuse.

M. TELLIER

Je ne discute pas les objectifs mais c'est étonnant que 2 achats quasi identiques à un an d'intervalle, c'est étonnant.

M. TOURREL

Les deux tracteurs ne sont pas du tout les mêmes et le matériel n'est pas comparable.

M . TELLIER

Je ne critique pas l'achat du matériel s'il est nécessaire. Je pense bien que 15 000 € ne sont pas dépensés pour rien. Mais la question était pourquoi l'achat de deux KUBOTA.

M. TOURREL

Nous avons 6 terrains de football et de rugby à entretenir et l'achat de ce type de matériel était indispensable.

Mme BEAUTES VOIROL

Deuxième question : nous aimerions connaître s'il y a eu consultation et le nom des entreprises consultées pour l'acquisition du compacteur, du KUBOTA et de la sableuse.

M. TOURREL

Il y a eu consultations, en effet, de plusieurs entreprises, je n'ai pas le nom en tête. Pour le KUBOTA, étant un matériel qui vient juste de sortir, il n'y avait pas de consultation possible. Pour les autres, il y a eu plusieurs consultations.

Mme BEAUTES-VOIROL

Et le nom des entreprises consultées.

M. TOURREL

Je n'ai pas les noms en tête.

Mme BEAUTES-VOIROL

Dernière question : M. AURADE souhaiterait savoir pourquoi il n'a pas été invité à la deuxième réunion d'appel d'offres concernant le pluvial de la rue des Maraichers et la rue des Écoles.

M. TOURREL

Je n'ai pas suivi le dossier.

M. RICARD

La totalité des membres de la commission a été invitée.

Mme BEAUTES-VOIROL

Visiblement, il n'a pas été invité.

M. RICARD

Normalement toute la commission a été invitée.

M. CALMETTES

Je me permets d'intervenir car n'était pas prévu à l'ordre du jour, un point concernant le Centre d'Art. Il s'agit d'un point de pure forme que j'aurais du vous signaler lorsque nous avons parlé de la Cuisine tout à l'heure. Il s'agit de vous informer que la DRAC nous a fait connaître il y a peu de jours, qu'au regard du travail fait au Centre d'Art, elle nous allouait une subvention supplémentaire de 10 000 € pour l'année. Donc, il faut la solliciter officiellement, très rapidement, c'est-à-dire avant le 7 octobre en raison de la fusion des régions. Il faut donc adopter cette demande de subvention s'il n'y a pas d'opposition à ce que ce sujet soit évoqué.

Il faut solliciter cette subvention de 55 000 € au titre des activités de la structure du Centre d'Art auprès de la DRAC et adopter le plan de financement en considération de ce que certains partenaires ont déjà fixé le montant de leur participation en lien avec la délibération que nous avons prise le 12 novembre 2014, date à laquelle avait été adopté le plan de financement pour le Centre d'Art, pour l'année 2015. La part de la DRAC passerait de 45 000 € à 55 000 €, sans toucher aux autres montants concernant les autres partenaires. La délibération serait modifiée comme ci-dessous :

CENTRE D'ART ET DE DESIGN – DEMANDES DE SUBVENTIONS – PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2015

Monsieur CALMETTES fait part de la décision de la D.R.A.C. d'augmenter la subvention prévue pour la programmation artistique 2015.

Il rappelle à l'assemblée le projet de La cuisine, centre d'art et de design. Ce projet s'inscrit dans la charte culturelle du Pays Midi-Quercy.

La cuisine continue à développer sa politique des publics et les actions culturelles tant au niveau local que régional et national. Inspirée par la programmation artistique du centre et la réalisation de projets élaborés en partenariat, la mission de sensibilisation à la création contemporaine prend tout son sens au travers des multiples actions mises en œuvre.

- programmation artistique 2015.

La cuisine occupe en partie l'enceinte du château de Nègrepelisse classé monument historique depuis l'année 2014, le centre d'art y développe ces activités artistiques et culturelles.

L'année 2015 s'annonce riche en événements et en découvertes : trois expositions de production originale, un concours de cuisine, des ateliers de pratiques artistique et de cuisine, conférence, rencontre, débat, etc.

- Robert Milin, artiste plasticien, « une soupe en automne » (résidence et exposition)

- Emma Dusong, artiste plasticienne, (résidence et exposition)

- Lancement du troisième concours « La mascotte de La cuisine » proposé par Curro Claret, designer, au domaine de Montels à Albias (résidence Hito)

- Olivier Vadrot, designer, – projet autour de la construction d'un four à pain (résidence et exposition en lien avec les préoccupations du Pays Midi Quercy)

- un projet d'ateliers pédagogiques au collège Fragonard avec l'artiste Mourad Malaaoui et Marie-Lise Leporati, enseignante d'arts-plastiques (présenté dans une autre délibération)

Le plan de financement serait le suivant :

FINANCEMENT	2015	%
Ministère de l'agriculture et Europe	15 000 €	6.5%
ÉTAT DRAC	55 000 €	24.1%
ÉTAT DRAC / DRAAF (Direction Régionale de l'alimentation, De l'agriculture et de la Forêt)	3 050 €	1.3%
CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES	37 000 €	16.1%
CONSEIL GENERAL TARN-ET-GARONNE	42 000 €	18.3%
AUTOFINANCEMENT	57 258 €	24.8%
COLLÈGE FRAGONARD	500 €	0.2%
RECETTES PROPRES (mécénat, location espace, régie de recette, vente d'exposition, prestation de service)	20 000 €	8.7%
TOTAL	229 808 €	100.0%

Il est demandé au Conseil Municipal de

SOLLICITER une subvention de 15 000 € auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Europe

SOLLICITER une subvention de 55 000 € auprès de l'Etat (DRAC)

SOLLICITER une subvention de 37 000 € auprès de la Région Midi-Pyrénées

SOLLICITER une subvention de 42 000 € auprès du Département de Tarn-et-Garonne

La subvention de 3 050 € de la DRAC et la participation du collège sont sollicitées dans une autre délibération.

Annuler et remplacer la délibération 2014/11/87 prise lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2014.

Vote : adopté à l'unanimité

11 – Tableau récapitulatif des contrats aidés (contrats en cours)

COMMUNE DE NÈGREPELISSE - CONTRACTUELS

EXERCICE 2015

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - DROIT PRIVE

	ENTREE DANS LA COLLECTIVITE	DATE FIN CONTRAT	SERVICES	NOMBRE HEURES	TAUX PRISE EN CHARGE	TRAVAILLEUR HANDICAPE
1	24/08/2015	23/08/2016	ECOLE MATERNELLE	20	70%	non
2	12/04/2014	11/05/2016	ENTRETIEN	35	80%	non
3	18/02/2015	17/02/2016	ENTRETIEN	20	70%	non
4	01/11/2014	31/10/2015	ENTRETIEN	20	90%	non
5	01/01/2015	31/12/2016	ENTRETIEN	20	90%	non
6	05/01/2015	04/01/2016	ESPACES VERTS	20	70%	non
7	16/12/2013	15/12/2015	ESPACES VERTS	32	70%	non
8	01/10/2014	30/09/2015	LA CUISINE	20	70%	non
9	28/09/2015	27/09/2016	LA CUISINE	30	80%	non
10	01/10/2014	30/09/2015	LA CUISINE	20	70%	non
11	01/10/2013	30/09/2015	LA CUISINE	35	70%	non
12	06/01/2014	05/01/2016	TECHNIQUES	35	70%	non
13	20/04/2015	19/04/2016	TECHNIQUES	35	70%	non

CONTRAT EMPLOI D'AVENIR - DROIT PRIVE

	ENTRÉE DANS LA COLLECTIVITÉ	DATE FIN CONTRAT	SERVICES	NOMBRE HEURES	TAUX PRISE EN CHARGE	TRAVAILLEUR HANDICAPE
1	01/01/2013	31/12/2015	TECHNIQUES	35	75%	non
2	01/11/2014	31/10/2015	ADMINISTRATIFS	35	75%	non
3	01/08/2015	31/07/2016	ENTRETIEN	35		non
4	15/11/2014	14/11/2017	ENTRETIEN	35	75%	non
5	01/09/2013	31/08/2016	ESPACES VERTS	35	75%	non
6	01/11/2014	31/10/2016	ESPACES VERTS	35	75%	non

CONTRATS D'APPRENTISSAGE - DROIT PRIVE

	ENTRÉE DANS LA COLLECTIVITÉ	DATE FIN CONTRAT	SERVICES	NOMBRE HEURES	TAUX PRISE EN CHARGE	TRAVAILLEUR HANDICAPE
1	01/09/2015	31/08/2017	ESPACES VERTS	35		non
	01/09/2013	31/08/2015	ESPACES VERTS	35		non

INFORMATIONS

- Tempête du 31 août 2015

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée à la Préfecture. Un dossier complet a été fait : sinistres aux administrés, déclarations des sinistres sur les bâtiments communaux auprès des assurances et signalement auprès des organismes tels que les impôts.
Ce dossier est consultable à la mairie.

Mme BEAUTES-VOIROL

Au regard de cette tempête qui me semble sans précédent sur notre commune, est ce que vous avez pris les mesures nécessaires, parce que nous nous sommes rendus compte que des arbres avaient été bien abimés et présentaient quelques dangers et que les fossés n'ont pas débordés mais il se pourrait que dans les années à venir nous ayons de nouveau ce type d'événement climatique grave. Donc je pense qu'il faut quand même penser à des campagnes de curage des fossés qui soient bien organisées et régulières et une surveillance accrue des arbres.
Donc est-ce que tout cela a été fait ?

M. LE MAIRE

Tout est bien organisé. Si l'on prend par exemple les platanes qui bordent la route de Montauban, d'une part : ils appartiennent au Département mais cela ne nous a pas empêché dès 22 h le soir même de solliciter notre équipe des ateliers municipaux pour les dégager. Ils y ont passé toute la nuit. Mais cela s'est fait dans toutes les communes.

Mme BEAUTES-VOIROL

Cela s'est fait dans toutes les communes, et c'est logique mais cela est bien de que l'on prenne les mesures quand cela arrive, de prendre des mesures pour anticiper c'est encore mieux.

M. LE MAIRE

Anticiper les problèmes, on ne peut pas empêcher le vent de souffler d'une part

Mme BEAUTES-VOIROL

Je pense notamment à surveiller ces platanes très hauts et au curage des fossés notamment sous les ponts.

M. LE MAIRE

Il y a un plan. Je donne la parole à M. RICARD en charge du dossier.

M. RICARD

En matière de curage de ruisseaux et de ponts, il y a beaucoup plus de mètres linéaires cette année que les années précédentes. On pourra voir le dossier les mètres linéaires traités quand on voudra. En ce qui concerne les gros ruisseaux où on était plus ou moins en stand by, nous avons repris les postes. Par exemple : nous avons parlé de la rue des Maraichers, je ne pense pas qu'il y ait eu des caves inondées alors que c'était un problème récurrent qui datait de plusieurs années et où on avait été sollicités maintes et maintes fois et où rien n'avait été fait.
La route de Vaissac, idem. M. Verdier avait sa cave pleine d'eau à chaque orage. Pareil pour les Gatilles. Ces problèmes ont été traités malgré les contraintes que l'on nous impose par exemple : sur le ruisseau des Gatilles, la forme et le curage nous sont imposés.
Là-dessus nous sommes très vigilants.

Mme BEAUTES VOIROL

Et aux Tanneries, il n'y a pas eu de problème au moment de l'orage ?

M. RICARD

Il y a un souci récurrent aux Tanneries. Il y a 10 ans qu'il existe et pour le moment, nous sommes toujours sur un chemin privé et nous ne pouvons pas intervenir. Pourtant nous traitons le ruisseau entre les Tanneries et les Chalets qui n'appartient pas au domaine communal. Nous avons envoyé l'épareuse, les agents municipaux pour enlever pas mal d'obstacles qu'il y avait dans ce ruisseau : des caisses, des planches, du gazon, des vélos, etc....

Mme VERGNES

Quand saurons nous si la commune est classée en catastrophe naturelle ?

M. LE MAIRE

Le 22 septembre.

Mme VERGNES

J'ai été interpellé par des riverains des Tanneries pour savoir quand est-ce que les travaux vont être fait.

M. RICARD

Nous n'avons aucun pouvoir pour faire des travaux sur une voie qui ne nous appartient pas. Quand cette zone pourra être intégrée au domaine communal, le nécessaire sera fait. Tout dépend du liquidateur. Il faut attendre que le problème

de la liquidation se décade. Lorsque le lotissement pourra être intégré dans le domaine public, les travaux pourront-être mis à l'ordre du jour.

Mme VERGNES

Je comprends que les gens s'impatientent.

M. RICARD

Je comprends tout à fait. J'ai souvent été dans le lotissement et c'est tout à fait normal que les riverains ne comprennent pas que rien ne se fasse.

Mme VERGNES

J'ai aussi été interrogé sur le fait que la rue Pierre PERRET est négligée. Je pense qu'il s'agit d'un problème d'éclairage.

M. RICARD

La rue Pierre PERRET est comme le chemin des Tanneries, elle appartient au domaine privé.

M. MOURLHON

Je souhaite intervenir puisque je suis Présidente de l'association du Colombier au bout de la rue Pierre PERRET. Cette rue est aujourd'hui privée et c'est aux riverains de l'entretenir. Certains le font, d'autres pas. Cette rue n'est pas encore passée dans le domaine public. Le fait qu'elle ne soit pas éclairée, a été pris en assemblée générale de tous les propriétaires de cette rue.

M. LE MAIRE donne lecture de l'appel de l'association des Maires pour la manifestation du 19 septembre 2015.

Dossier accueil des réfugiés

M. LE MAIRE donne lecture de la lettre du Ministre de l'Intérieur relatif à l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile.

M. TELLIER

Allez-vous assister à cette réunion ?

M. LE MAIRE

C'est une réunion à Paris et nous n'irons pas.

M. TELLIER

Avons-nous prévu quelque chose à ce sujet ? Est-ce qu'il y a eu une demande des citoyens de Nègrepelisse s'inscrivant dans le cadre de cet appel ?

M. LE MAIRE

Pour le moment non. Nous n'avons pas fait de demande ni avons eu de contact avec Monsieur le Préfet, car à ce moment là, il vaut mieux que ce soit une démarche conjointe. Cet appel est pour accueillir 24 000 réfugiés en deux ans et nous avons 36 000 communes en France.

Pour le moment rien n'est fait.

Mme MOURLHON

Je voudrais annoncer au Conseil Municipal : l'ouverture de la 7^{ème} classe à l'école maternelle depuis lundi 12 septembre 2015. Après une bataille acharnée avec les services de l'Éducation Nationale, nous avons réussi à ouvrir cette 7^{ème} classe.

M. CALMETTES annonce la manifestation qui aura lieu au Centre d'Art le 18 septembre : spectacle « Passions à table » dans l'enceinte du château et invite tout le monde à s'y rendre.

Mme BEAUTES-VOIROL

Une question sur le kiosque au rond point du CD 115 à l'entrée de Nègrepelisse : a-t-il été loué, mis à disposition ?

M. TOURREL

Ce kiosque a été loué avec un bail déposé auprès du notaire.

M. TELLIER

Cela fait partie des informations que nous devrions avoir.

Je pense, s'il vous plaît, que ce genre d'information pourrait circuler en toute transparence. On pose la question, vous nous répondez sauf que je ne sais pas de quand date ce bail. On le découvre aujourd'hui. On vous pose la question parce qu'on nous pose la question et, nous élus, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir y répondre. On aimerait pouvoir répondre aux questions que nous posent les Nègrepelissiens, mais nous en sommes incapables à cause de ce manque de transparence. Sur ce genre de petit dossier, un petit mail, une petite communication : « Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations, a décidé »

M. LE MAIRE

Je joue la clarté. Par contre, cet été, je vous rappelle que nous n'avions pas de Directeur Général et qu'il a été difficile d'assurer le relais.

Mme MARCIPONT

Vous parlez de transparence, j'ai lu dans la Dépêche que Monsieur le Sous Préfet était venu à Nègrepelisse et, dans cet article, vous parlez des projets de Nègrepelisse. Or, nous n'avons pas d'information sur ces nombreux projets. C'est grave car nous n'en avons pas connaissance.

M. LE MAIRE

Lors d'une réunion à la Préfecture, Monsieur le Préfet m'a présenté le Sous Préfet. Il prenait ses fonctions de Secrétaire Général et m'a dit informellement qu'il viendrait en visite à Nègrepelisse.

Cela s'est fait spontanément et, comme partout où je vais, je « réclame des sous » pour la commune. Je l'ai informé que nous parlerions des projets de Nègrepelisse. Il m'a invité à faire une réunion avec mes adjoints et lors de celle-ci nous avons débattus sur certains projets : réhabilitation du hangar Bourdarios, salle des fêtes, terrains de tennis...

Mme MARCIPONT

Si j'ai bien compris, vous avez un projet de salle des fêtes

Et de, réhabilitation du hangar Bourdarios. Les terrains de tennis nous en avons déjà parlé, mais pourrions-nous savoir un peu le contenu de ces projets ?

M. LE MAIRE

Pour le moment ces projets sont à l'étude. Nous faisons des demandes de subventions et si ces demandes sont accordées nous concrétiserons ces dossiers.

Mme MARCIPONT

Mais pour faire ces demandes de subventions, il faut présenter un dossier construit et concret.

M. LE MAIRE

Nous faisons le travail sérieusement.

M. TELLIER

Mais les propos de Mme MARCIPONT ne sont pas sur le fait que le travail est fait correctement mais sur le fait que l'on ne participe pas à ce travail. C'est vous qui avez dit que vous vouliez une mandature participative. On n'attend que ça, Monsieur le Maire, que cela.

Mme MARCIPONT

Je n'ai jamais dit que vous ne travaillez pas sérieusement.

M. TELLIER

Nous ne sommes pas vindicatifs, nous souhaitons seulement participer à ce travail. Nous souhaitons participer aux réunions de préparation.

M. LE MAIRE

Mais vous êtes invités aux réunions : par exemple à la commission des finances qui s'est réunie pour les subventions aux associations.

M. TELLIER

Pourtant nous avons voté aujourd'hui une subvention qui n'a pas été soumise à la commission des finances.

Mme DELMAS

Cette subvention ayant déjà été présentée lors d'un précédent conseil, nous n'avons pas besoin de réunir la commission des finances pour en débattre.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 20.